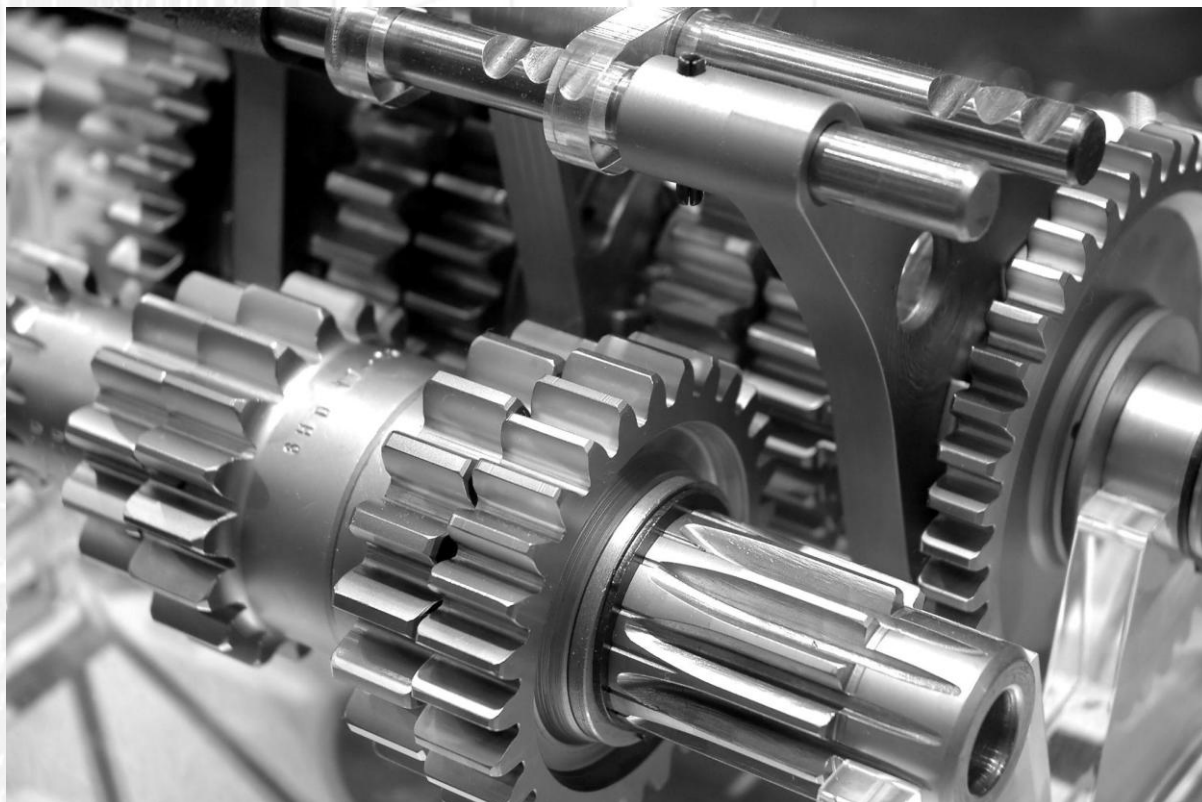


MÉCANIQUE INDUSTRIELLE



Prévenir les risques professionnels

Les activités de mécanique industrielle exposent les salariés à des risques professionnels de diverses natures : douleurs au dos et aux articulations, chute de hauteur, amputation, écrasement, intoxication, brûlure chimique... Voici des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser votre document unique d'évaluation.

Les principaux risques professionnels

Risque de TMS (mal de dos, douleurs aux membres)

- Absence d'aide à la manutention ou moyen de levage (chariots automoteurs, ponts roulants, etc.).
- Mauvaise organisation des flux et les espaces de stockage obligeant à multiplier les ports de charges.
- Préparation insuffisante des interventions chez les clients et ne permettant pas d'anticiper les difficultés.
- Absence de formation des salariés à la prévention des risques liés aux manutentions de charges

Chutes

- Sols, allées de circulation et escaliers encombrés, dégradés ou glissants (fuites ou tâches d'huiles, d'hydrocarbures...)
- Absence de protections collectives permanentes fiables (passerelles munies de garde-corps, escaliers d'accès sécurisés, etc.) dans les lieux de circulation en hauteur.
- Absence d'équipements d'accès et de travail en hauteur stables, disposant de garde-corps latéraux (exemple : plate-forme individuelle roulante légère).

Blessures liées à l'utilisation des machines

- Absence ou dysfonctionnement des moyens de protection (protecteurs fixes, mobiles, barrages immatériels, laser, tapis sensibles, grille, commande bimanuelle, etc.).
- Manque de formation à l'utilisation des équipements et aux dispositifs d'arrêt.
- Zones de circulation piétonne au voisinage des machines.
- Absence d'équipement de protection individuelle : visières, gants anti-chaleur, vêtements de travail, etc.

Risques chimiques : intoxication, brûlures chimiques

- Absence de démarche de substitution des produits les plus dangereux par des produits moins dangereux.
- Absence de dispositifs de captages des polluants
- Défaut de stockage des produits chimiques
- Absence d'équipement de protection individuelle

Les risques professionnels ne sont pas une fatalité. Certaines mesures de prévention permettent de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

Mettez en œuvre des mesures de prévention

- **Supprimez ou réduisez le danger**
Exemple : Protégez les zones dangereuses par des protections fixes ou amovibles.
- **Mettez en place des mesures de protection collective**
Exemple : Utilisez les équipements sécurisés pour accéder aux travaux en hauteur (échafaudage, nacelle, PIRL, etc.).
- **Utilisez des équipements de protection individuelle si les autres mesures ne suffisent pas à réduire les risques.**
Exemple : Utilisez des protections individuelles adaptées aux risques de chaque activité (ex. : lunettes pour le meulage, masque de soudage, etc.).
- **Formez et informez les salariés sur les risques et leur prévention.**
Exemple : Formez les salarié(e)s à l'utilisation des machines et des dispositifs d'arrêt.

Quelques exemples

Prévenez les risques de TMS (mal de dos, douleurs aux membres)

Limitez les postures contraignantes et les ports de charge

- Préparez les interventions chez les clients pour évaluer les éventuelles difficultés.
- Organisez une rotation des tâches.
- Organisez les flux et les espaces de stockage afin de limiter les ports de charges.
- Prévoyez des équipements de manutention adaptés aux tâches et à l'environnement : des chariots automoteurs, ponts roulants et tout autre moyen de levage.
- Formez les salariés à la Prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

Réduisez les risques de chute

- Installez des moyens d'accès de préférence fixes munis de garde-corps.
- Mettez en place des passerelles (avec escalier d'accès normalisé) au niveau des zones nécessitant des accès réguliers pour la production, la maintenance et l'entretien.
- Utilisez les équipements sécurisés pour accéder aux travaux en hauteur (échafaudage, nacelle, PIRL, etc.).
- Maintenez les sols propres, secs et dégagés pour éviter les chutes de plain-pied.

Prévenez les risques de blessures

- Installez des protections fixes ou amovibles, des dispositifs d'arrêt d'urgence et des commandes à action maintenue.
- Formez les salariés à l'utilisation des machines et des dispositifs d'arrêt.
- Élaborez et diffusez des fiches de poste avec rappel des risques et des mesures de prévention.
- Effectuez l'entretien prévu dans la notice d'instructions et traitez tous les défauts constatés sur l'équipement.
- Utilisez des protections individuelles adaptées aux risques de chaque activité (ex. : lunettes pour le meulage, masque de soudage, etc.).

Prévenez les risques liés aux produits chimiques

- Supprimez ou substituez aux produits dangereux un produit ou un procédé présentant moins de risques.
- Mettez en place des mesures de protection collective (enclottement, captage, ventilation, etc.).
- Travaillez avec des machines fermées et étanches pour prévenir les risques de projections ou d'éclaboussures.
- Prévoyez des locaux et armoires dédiés et respectez les dates limites d'utilisation.
- Séparez les produits incompatibles et mettez en place des dispositifs de récupération (bac de rétention).
- Équipez les salariés d'EPI résistants aux solvants (gants, vêtements etc.).